



ENTRE-VIGNES

LETTRE A LA POPULATION

Chers Concitoyens,

Le 13 décembre 2018, M. Pierre POUESSEL, Préfet de l'Hérault a signé l'arrêté préfectoral n°2018/01/1424, portant création à compter du premier janvier 2019, de la commune nouvelle « Entre-Vignes ».

Cette commune nouvelle aura la qualité de collectivité territoriale, là où les communes historiques de Vérargues et Saint-Christol conserveront la qualification de commune déléguée. Le siège de l'Hôtel de Ville sera basé à Saint-Christol et les conseils municipaux se tiendront à Vérargues, dans la salle polyvalente.

Le 30 novembre 2018, les conseils municipaux de Vérargues et Saint-Christol, réunis en assemblée, avaient auparavant délibéré simultanément par 25 voix pour et une voix contre, pour la création de la commune « Entre-Vignes ».

Ce regroupement administratif a pour vocation de poser les bases d'une réflexion solidaire vers un avenir commun, en mesure de relever le défi qui se présente à nous : celui du devenir des villages situés entre les métropoles Montpelliéraine et Nîmoise. Il s'agit ensemble d'affirmer notre territoire comme un territoire d'équilibre et de complémentarité entre ces métropoles.

La proximité géographique, culturelle et sociale de nos deux communes valide notre volonté de partage et de développement conjoints.

Le 14 janvier 2019, à Vérargues, se tiendra le premier conseil municipal de la commune « Entre-Vignes », l'ordre du jour sera essentiellement consacré à la mise en place de la nouvelle équipe municipale issue de l'addition des conseillers municipaux élus en 2014. Seront ainsi installés, le Maire de la commune « Entre-Vignes », le Maire délégué, les différents adjoints et les conseillers municipaux délégués.

Le 26 janvier, vous êtes cordialement invités, à la salle polyvalente, à Vérargues, où se déroulera la traditionnelle cérémonie des vœux à la population, en présence des différentes autorités locales et autres représentants des collectivités. Cette cérémonie sera l'occasion de célébrer la naissance de la toute première commune nouvelle de l'Hérault créée sous l'égide de la Loi n°2015-292 du 16 mars 2015, « relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ».

« Entre-Vignes » rejoint dans sa démarche innovante de regroupement, les 200 communes de France qui ont décidé en 2018, d'aller ensemble vers un projet important pour leur collectivité et l'avenir de leurs territoires respectifs.

L'ensemble des élus municipaux de « Entre-Vignes » se joignent à nous pour vous souhaiter une « Bonne et Heureuse Année 2019 ».

Jean Jacques Estéban
Maire délégué de Vérargues

Jean Luc Bergéon
Maire délégué de Saint-Christol

